

Un service complémentaire de Federgon

NOTRE GARANTIE

UNE ASSISTANCE JURIDIQUE DE QUALITÉ

En tant que membre de Federgon, vous savez ce que vous pouvez attendre de notre service juridique : une assistance juridique de qualité et un accompagnement professionnel. Nous sommes à votre disposition tous les jours ouvrables, de 9 à 12 heures et de 15 à 17 heures, par téléphone (02 203 38 03) ou encore à tout moment par mail (legal@federgon.be).

- Vous pouvez nous contacter pour tout avis juridique sur toute question de droit social au sens large. En outre, nous dispensons des conseils sur des matières d'intérêt sectoriel qui ont trait au core business de nos membres.

- Nos juristes peuvent relire les contrats de travail, contrats commerciaux, règlements de travail et/ou CCT d'entreprise.
- Notre équipe juridique suit également toute l'actualité des secteurs de Federgon et vous tient minutieusement informé(e) en la matière. Un service de veille juridique permanente et de screening de la réglementation est aussi assuré au profit des membres.
- D'autre part, Federgon Legal dispense les formations et séminaires qui sont organisés à l'intention des membres sous la houlette de la Federgon Academy.



LE CENTRE D'EXPERTISE

Un service complémentaire pour nos membres

Afin de répondre à la demande de nos membres qui souhaitent un accompagnement plus personnalisé et sur mesure, le service juridique de Federgon a mis en place un Centre d'expertise.

Ce Centre d'expertise permet aux membres de Federgon de bénéficier de l'expérience et du savoir-faire des juristes de Federgon pour des missions pour lesquelles nous les orientons auparavant vers des cabinets d'avocats, consultants, ...

Vous pouvez, moyennant paiement, recourir à l'expertise des juristes de Federgon, notamment pour des missions de consultance et des formations sur mesure. Ce service complémentaire ne remet pas en cause les services que vous offre déjà le service juridique de Federgon. C'est un service qui vient compléter notre gamme actuelle, laquelle n'est elle-même pas modifiée.

Ce que vous propose le Centre d'expertise :

Consultance et accompagnement individualisés pour la rédaction de CCT, règlements de travail, contrats de travail et contrats commerciaux, conditions générales, ... selon les besoins de votre entreprise.

Formations 'in house'. Les cours de la Federgon Academy peuvent aussi être dispensés sur place, dans votre entreprise (par ex. pour un groupe restreint de collaborateurs). Sur la base des supports pédagogiques existants, nous pouvons élaborer des formations sur mesure parfaitement adaptées aux besoins de votre entreprise.

Un aperçu de l'offre :

- Formation de base en législation sociale intérim
- Formation Advanced en législation sociale intérim
- Formation de base sur la réglementation propre au secteur des titres-services
- Formation en outplacement
- Séances d'information sur des thèmes d'actualité ou des thèmes spécifiques (par ex. travail étudiant, ...)
- Formation de base sur le travail intérimaire dans certains secteurs spécifiques tels que la construction et le transport.

Faites appel au Centre d'expertise de Federgon

Qui ?

Tous les membres de Federgon peuvent faire appel aux services du Centre d'expertise.

Comment ?

Adressez votre demande à legal@federgon.be. Le service juridique vérifiera si celle-ci relève de la compétence du Centre d'expertise et si oui, fera une offre. L'offre mentionnera le délai de réalisation de la mission par le service juridique. Le membre décidera ensuite, en fonction de l'offre reçue et du délai proposé, s'il souhaite faire appel aux services du Centre d'expertise et si oui, signera l'offre pour confirmer la mission.

Tarif

Tarif horaire de 100 € (hors TVA + le cas échéant, les frais de déplacement de 0,90 €/km).